

Canada
Province de Québec
Municipalité St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

RÈGLEMENT 420-2025

RÈGLEMENT NO 420-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 414-2024 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2025

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 5 du règlement concernant l'imposition de tarifs pour différents services municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 10 février 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par _____, secondé par _____ et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 420-2025 modifiant le règlement no 414-2024 sur les tarifs municipaux 2025.

Article 1

L'article 5 du règlement no 414-2024 est modifié afin d'y ajouter les tarifs concernant le camp de jour comme suit :

Article 5

Service des loisirs

Location salle Optimiste	
Journée complète	200 \$
Réunions diverses (2-3h)	75 \$
Demi-journée (baptême, funérailles, etc.)	100 \$
En soirée pour cours ou activités offertes aux citoyens	25 \$
Location de glace	
Lundi au jeudi, en journée jusqu'à 18h et vendredi jusqu'à midi	85 \$ / heure

Lundi au jeudi, à partir de 18h et vendredi à partir de midi	140 \$ / heure
Organismes et/ou pratiques jeunes en semaine	85 \$ / heure
Organisme et/ou pratiques jeunes la fin de semaine	115 \$ / heure
Ligues (parties de 1 .5h)	235 \$ / heure
<i>Camp de jour</i>	
<i>Tarif résident</i>	45 \$ / semaine
<i>Tarif non-résident</i>	57 \$ / semaine
<i>Service de garde</i>	20 \$ / semaine

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE DU
ET PUBLIÉ LE**

2025

2025

LE MAIRE,

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,

GABRIEL GIGUÈRE

CHANTAL POULIN